

# L'AMIDU PEUPLE

## DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. III.

MONTREAL, MERCREDI, 29 OCTOBRE, 1834.

N<sup>o</sup> 29

### MÉLANGES.

#### LE PETIT FORBAN.

Dans les mers de débouquement, qui s'étendent, pour les navires qui fréquentent la Martinique et la Guadeloupe, depuis le quinzième degré de latitude jusqu'au trentième à peu près, on rencontre ordinairement une foule de petits bâtimens caboteurs faisant la navigation entre toutes les îles de l'Archipel, où un grand nombre de navires américains se rendent des portes de l'Union dans les Antilles. Ce n'est pas, je vous jure, un spectacle peu curieux et peu amusant, que celui que présentent toutes ces voiles blanches reluisant au beau soleil du tropique, sur ses mers azurées parsemées de gros îlots aux formes bizarres, couronnés de magnifiques nuages et élevant jusqu'aux cieux leurs sommets couverts d'opulentes récoltes ou de forêts inaccessibles. Jamais dans ces climats brûlants remplis d'une si douce indolence, sur ces îlots que les brises embaumées semblent plutôt caresser qu'agiter, je n'ai éprouvé un seul instant d'ennoi ou de vide. Respirer là, c'est vivre; voir, c'est presque agir, et s'oublier au sein de cet air tiède et enivrant, c'est jouir.

Mon navire, paisible comme nous, fonda depuis trente-six heures ces mers fortunées, couronné encore, pour ainsi dire, des présens de la terre à laquelle il venait de s'arracher; car sous nos hunes pendait de verts bouquets de bananes et de jans giramonts et dans les filets de son arrière et le canot de porte-manteau, se pressaient des milliers d'oranges et des touffes de magnifiques ananas. Aucune inquiétude ne m'agitait encore; le temps était si beau et la brise de l'est si régulière! c'était pour les froides mers que nous allions chercher, et les vents violents du banc de Terre-Neuve, vers lequel nous nous avançons, qu'il fallait réserver toute ma plénitude et ma prévoyance. Mais dans les débouquemens j'étais encore si bien! Une douzaine de caboteurs traversant le canal entre Antiques et Monisarrat et autant de goélettes américaines avaient passé depuis le matin le long de mon navire; je voyais déjà Nièves, cette île à la configuration fantastique, se perdant dans les nues auxquelles elle a emprunté son poétique nom. Pendant que, tout entier à nos rêveries contemplatives, je laissais devant moi les objets du magnifique panorama au milieu duquel me transportait mon navire, une petite barque qui paraissait être sortie d'entre les rochers de Nièves se rapprochait de nous en louvoyant et en étendant sur les flots bleuâtres qu'elle effleurait, ses voiles blanches comme les ailes d'une mauvette. Je ne commençai à prêter attention à la manœuvre de ce caboteur que lorsque je le vis courir définitivement sur nous de manière à me faire supposer qu'il avait l'intention de me parler ou de me couper le chemin. Je demandai ma longue vue pour mieux voir que je ne le faisais encore à l'œil nu, la forme et l'espèce de ce petit navire. C'était un sloop assez bien voilé et passablement tenu; une vingtaine de noirs ou de mulâtres paraissaient s'être groupés par curiosité sur l'avant de son pont, comme pour m'examiner plus à leur aise. À l'apparence assez mesquine du bateau et à la mine des gens de son équipage, je ne crus pas avoir beaucoup de crainte à concevoir sur la singularité de sa manœuvre.—Si, ce qui n'est pas probable, me dit mon second, cette espèce de Ben-boat voulait faire de ses farces avec nous, nous ne serions pas longtemps à en venir à bout, ne fut-ce qu'à coups de barres d'aspect.

—C'est égal, dis-je à mes gens, chargez toujours nos deux canonnades par précaution, et sortons sur le pont les douze fusils de la chambre.

Notre branlo-bas de combat se trouva bientôt fait, grâce au peu de préparatifs que le petit nombre des armes dont nous pouvions disposer me permettait de faire.

Le sloop, qui marchait beaucoup mieux que nous, surtout avec la petite brise que nous avions, et qui ne convenait guère à un grand bâtiment aussi chargé que le nôtre; le sloop n'eût pas de peine à nous approcher. Mais les apprêts hostiles qu'il nous vit faire semblèrent rendre sa manœuvre plus circonspecte. Il hissa au bout de son pic un énorme pavillon français presque aussi large que toute sa grande voile, et prenant la même bordée, celle que nous courions, sans pourtant chercher à nous passer au vent, il cargua le point de sa

grande voile et amena sa triquette pour ne pas aller plus de l'avant que nous, et conformer sa marche à notre vitesse. Dans cette position, et après ce mouvement, j'eus tout le loisir de l'examiner comme je le désirais. Nous aurions continué probablement de courir ainsi assez longtemps l'un à côté de l'autre, si l'homme qui me paraissait être le patron ou le capitaine de la barque, ne s'était pas décidé à prendre la parole.

—Perché sur l'éminence de son bateau, du côté de tribord, je vis un nègre lui passer un long porte-voix, et je me préparai à recevoir les questions qu'il voudrait bien m'adresser, ou les communications qu'il lui plairait peut-être de me faire.

—*Oh du navire! oh!* s'écria le capitaine mon confrère, avec un accent que tous mes hommes et moi nous crâmes reconnaître.

—*Ho!* à lui répondis-je, sans trop me déranger et sans paraître attacher beaucoup d'importance à ce qu'il allait me dire.

—Comment si nomme *lou bastiment*?

—*Qu'est-ce que cela vous fait?*

Le capitaine interrogeant, peu satisfait probablement de ma réponse, se mit à concevoir un moment avec ceux de ses gens qui se trouvaient autour de lui... Puis, après un instant de consultation et d'hésitation, il me cria:

—C'est pour savoir *lou nom de lou bastiment*.

—*Eh bien!* passez à la poupe: il est écrit en grosses lettres derrière.

—Mais c'est que nous ne savons pas lire à bord!

—Alors, continuez votre route, et laissez-moi tranquille.

En ce moment, maître Boissaveur, qui depuis la conversation s'était tenu la figure appuyée sur le bossoir de dessous le vent, comme un chat qui guette une souris, passai sa derrière le chapeau à la main, et il me dit:

—Capitaine, excusez-moi si je me mêle ici d'une chose qu'on peut dire naturellement, ne me regarde pas trop; mais c'est que, voyez-vous, j'ai une *d'ulance*, et sans qu'il soit besoin de vous le dire:

—Au contraire c'est qu'il faut le dire, si c'est utile.

—*Uite*, c'est si l'on veut; mais si vous ne le voulez pas, bien entendu, comme vous êtes maître à votre bord, ce ne serait pas très pressé.

—Allons! de quoi s'agit-il définitivement?

—Il s'agit définitivement, capitaine, que cette espèce de capitaine de *risque* tout, qui hèle là dans ce porte-voix d'embêtement, est *Toutes-Nations*, pas davantage, suivant mon idée.

À peine maître Boissaveur m'avait-il fait part de ce qu'il appelait sa doutance, que le capitaine du petit sloop, au milieu du grand mouvement qui paraissait avoir lieu parmi son équipage, se mit à me hurler.

—Capitaine, pardoun, je ne vous reconnaissez point! C'est que voyez-vous, vous avez changé de peinture à l'ou vostre navire, depuis que je né l'ai pas visto.

—Comment! c'est toi mauvais sujet de *Toutes-Nations*. Et que fais-tu ici?...

—Oui, c'est moi!... Je fais, capitaine, que je cherche à gagner ma vie *honnêtement*!..... Voulez-vous me permettre d'aborder votre navire, li temps il est beau.

Je ne savais trop que faire dans cette circonstance. Le plus sûr peut-être aurait été de le refuser. Mais par curiosité ou par complaisance, je laissai faire le drôle, qui, sans attendre ma réponse, força un peu de voiles, et éloigna mon navire de bout en bout avec son sloop.

Quand il se trouva le long de mon bord, je lui ordonnai de défendre à la négraille qu'il avait sur son pont de mettre le pied chez moi; et, d'un ton qui sentait le commandement, il bargouina aussitôt en mauvais espagnol à son équipage, quelques mots qui me semblèrent être l'ordre de ne pas quitter le sloop sans sa permission.

Pour lui il ne se fit pas prié pour sauter comme un singe sur mon gaillard d'arrière, et après m'avoir salué avec une affectueuse vivacité, il alla embrasser tout mon monde devant.

La joie de mon équipage parut au moins égale à celle qu'éprouvait *Toutes-Nations* à revoir ses anciens amis. Mes matelots demandèrent qu'on leur avançât leur ration à la cambuse pour fêter la rencontre de *Toutes-Nations*; mais celui-ci, avant qu'ils pussent avoir obtenu une réponse de

moi, ordonna, après avoir toutefois sollicité ma permission, à un homme de son bord d'apporter du Madère et des grands verres. Les bouteilles du précieux liquide furent vidées en un instant. Le fastueux *Toutes-Nations* voulut renouveler sa politesse, mais une injonction de ma part lui interdit, au grand regret de mes gens, une galanterie dont je redoutais les conséquences.

Quand je crus avoir laissé à mon homme tout le temps nécessaire pour prendre ses ébats au sein des camarades qu'il semblait retrouver avec tant de bonheur, je l'invitai à venir me parler, pour m'expliquer comment il se faisait que je l'eusse rencontré dans ces parages avec un équipage aussi fort que celui qu'il avait à bord de son sloop.

—Capitaine, me répondit le drôle, je navigue ici, parce qu'il y a toujours quelque petite chose à faire pour moi ou pour le roi de la Guadeloupe, et j'ai ouï fort équipage, parce que mon commerce il lé veut.

—Et quel est le commerce que tu fais?

—Un commerce d'échange avec que les navire que jé rencontre.

—Que donnes-tu donc à ces navires?

—Peu de chose; mais je leur prends tout ce qu'ils ont de bon.

—Tu fais donc la piraterie, coquin?

—Non, pas tout-à-fait, mais jé tâche de gagner ma vie le plus honnêtement possible, en perdant le moins que jé peux.

—*Jolie* manière de gagner ta vie honnêtement! Tu ne sais donc pas le danger que tu cours en arrêtant ainsi les navires au passage pour les piller comme tu fais?

—*Quel* danger donc mon capitaine?

—Pardieu, celui de te faire pendre comme forban!

—Comment forban? Mais jé vole, il est vrai, un petit peu; mais jamaïs je n'ai *lou* personne. Ah! voyez-vous, c'est que je suis oen galant homme, pauvre, mais honnête. Tenez, capitaine, voici là la liste de les navires que j'ai rencontrés, et vous y verrez paré que vous savez lire, vous, que les capitaines m'ont donné un certificat comme quoi par lesquels je les ai bien traités en ne leur prenant que les vivres et quelques petites choses.

La liste de ce vulgaire forban était en règle, et ses livres de piraterie en très bon état. Deux ou trois capitaines de ma connaissance avaient même poussé la bonté jusqu'à certifier que la conduite de *Toutes-Nations* avait été parfaite à leur égard, trop heureux, ajoutaient-ils dans leur déclaration, de s'être retirés de ses griffes au prix de quelques bagatelles qu'ils lui avaient laissé prendre.

—C'est bien! répondis-je à mon écumeur de mers; tes papiers sont très réguliers, et avec cela tu ne l'exposes qu'à te faire accrocher au bout d'une vergue.

—Vous croyez, capitaine! reprit-il avec tranquillité, je vois que vous voulez plaisanter. Mais, dites-moi, je crois que quand vous m'avez vu vous approcher, vous avez eu ou un peu peur, n'est-ce pas?

—Mais il me semble qu'il y avait quelque raison de ne pas être très assuré.

—*Eh bien*, voilà ce qui me fait plaisir à moi! J'aime bien à faire peur aux bâtimens que jé rencontre. Ah çà, escoutez; voulez-vous me faire l'amitié d'accepter de moi une petite chose? C'est un petit baril de vin d'Oporto que jé l'ai pris à ce grand capitaine anglais qui mé faisait une grimace dou diable, quand jé l'ourai dégagé de sa cambouse dé tout ce qui ne le gênait pas. Ce petit baril de vin d'Oporto sera pour vous rappeler dé moi, du pauvre *Toutes-Nations*, quand vous boire un bon coup à sa vilaine santé!

—Grand merci, je ne veux nullement charger de ton cadeau volé.

—Vous ne voulez pas donc mé faire plaisir, à moi qui voulais vous rendre ou service?

Le service le plus signalé que tu puisses me rendre, c'est celui de me quitter et de me laisser continuer ma route.

—Comment! vous ne voulez pas seulement mon petit baril? Vous n'avez pas raison, mon capitaine. Je né suis pas toujours d'aussi belle humeur. À bord des autres navires je né donne pas, je prends; et à bord de celui-ci, je veux donner et l'on ne veut pas prendre. Vous mé permettrez bien cependant de danser au moins une petite contredanse avec quelques hommes et de boire tranquillement un

petit coup de portance, à votre chère santé et à votre bon voyage?

La conversation entre *Toutes-Nations*, dont jé désirais vivement me débarrasser, se serait probablement prolongée au-delà des limites que j'aurais voulu lui assigner, sans un incident inattendu qui vint y mettre brusquement un terme.

Maître Boissaveur qui s'était perché, par un prétexte quelconque sur le couronnement du navire comme pour visiter l'écoutte du gui, mais bien réellement pour ne pas perdre un mot de mon entretien avec *Toutes-Nations*, se prit à crier en regardant au large derrière: *Navire*.

—*Navire?* s'écria aussitôt *Toutes-Nations* en me quittant pour courir vers le maître. Et où donc voyez-vous ou navire, maître Boissaveur?

—Pardieu! où jé vois? où ce qu'il est apparemment, car il me serait bigrement difficile de le voir peut-être là où ce qu'il ne serait pas! Tu ne le vois donc pas, maître forban que tu es, dans la direction de ma main; un ship qui est couvert de toile. Il est pourtant assez gros comme ça et assez près de nous, sans qu'il soit besoin de te le dire, espèce de pas grand chose!

*Toutes-Nations* n'eut pas plus tôt levé les yeux sur la partie de l'horizon que lui indiquait Boissaveur d'une façon un peu dédaigneuse, que je le vis monter comme un chat dans mes grands haubans pour mieux observer apparemment le navire aperçu; mais perdant pour le coup sa loquacité ordinaire, il descendit bientôt des barres de perroquet sans dire mot et avec autant d'agilité qu'il avait misé pour y monter.

—*A* revoir, bon voyage, capitaine, me dit-il une fois descendu sur le pont. C'est un bâtiment que je veux visiter, et à celui-là je ne lui donnerai pas un petit baril d'Oporto.

Sauter comme un fou à bord de sa barque, larguer les amarres qui le retenaient le long de mon navire, et laisser arriver derrière pour courir sur le bâtiment en vue, ne fut pour mon drôle que l'affaire de quelques minutes.

—Vous entendrez avant une heure parler de moi, capitaine, me cria-t-il dans son porte voix, en me quittant. Bon vinge, bon vinge: que lé bon Dieu vous emporte.

—*Bon* voyage, coquin! lui répondis-je et prends garde de te faire pendre.

Je continuai ma route après le départ de ce forban d'une nouvelle espèce, en réfléchissant au péril que, sans trop le savoir peut-être, courait ce pauvre diable qui croyait gagner sa vie honnêtement en pillant les navires qu'il rencontrait sur son chemin et si près des croiseurs.

—*Oh!* ce charabia là! dit maître Boissaveur en le voyant prendre sa bordée, fera son heure avant peu tandis que nous, pauvres bigres, nous ne faisons que carotter sur mer avec décence et probité.

*Toutes Nations* me l'avait bien dit, qu'avant une heure j'entendrais parler de lui. Mais ce fut une bouche à feu qui me parla du drôle; car une heure s'était à peine écoulée depuis notre séparation, que j'entendis sur l'arrière de nous retentir comme un coup de tonnerre, un coup de canon sourd et lointain.

Je vis, avec le secours de ma longue vue, la petite barque de *Toutes-Nations* aborder le navire qu'il avait approché, et le coup de canon me parut être sorti du flanc du grand bâtiment.

Cette scène sembla déconcerteur un peu les gens de mon équipage, qui peu de tems auparavant m'avaient eu l'air de trouver admirable le genre de vie que leur camarade forban s'était décidé à prendre dans ces parages.

La nuit vint avec ses milliers d'étoiles scintillantes s'étendre sur la mer qui continuait à caresser une brise ronde et fraîche. Aucun de mes hommes ne descendit se coucher. Tous paraissent attendre quelque événement digne de leur curiosité ou de leur sollicitude, et je ferai remarquer ici en passant que rarement cet instinct curieux des matelots, quand il est excité par quelque incident un peu grave, le trompe sur les choses possibles qui doivent arriver!

Pendant près de trois ou quatre heures, mes yeux, quelques efforts que je fisse pour chasser loin de moi ma préoccupation ne cessèrent de se tourner du côté où j'avais vu le sloop de *Toutes-Nations* aborder le navire qui avait paru dans nos eaux. À minuit sonnant le quart fut changé, et les

hommes qui étaient restés sur le pont sans être de service, prirent la garde à leur tour sans que leur camarades pensassent à aller se reposer. Devant inspirer à mon équipage une sécurité que je n'avais pas moi-même, je pris la résolution de descendre dans ma chambre; et, après avoir donné mes ordres à mon second, je me disposai à quitter le gaillard d'arrière, lorsqu'en posant le pied sur l'escalier du dôme, je crus voir non loin du navire une grosse masse noire à peu de distance de nous.

Je n'avais que trop bien vu. Cette grosse masse noire qui s'avancait n'était autre chose qu'un grand bâtiment dont la marche était si supérieure à la nôtre, qu'en très peu de temps il nous eût gagnés de manière à pouvoir nous heuler.

Je me préparai à subir les interrogations que le capitaine du bâtiment, devenu mon voisin, ne tarderait pas, selon toute probabilité, à m'adresser; car je ne pouvais me dissimuler qu'en me chassant comme il le faisait, et en s'approchant autant de moi qu'il lui avait été possible, il n'entrât pas dans son plan de me parler.

Malgré toute la curiosité qu'excitait en moi l'approche nocturne de ce diable de navire, je ne pouvais assez bien le distinguer pour savoir à quelle espèce de bâtiment j'allais avoir affaire. Il me présentait obstinément son avant en courant dans mes eaux, et dans cette position et surtout au milieu de l'obscurité qui régnait sur les flots, il ne m'était guère possible de me faire une idée bien précise sur sa force et sur sa forme.

Peu de minutes suffirent pour me tirer d'incertitude. Un long coup de sifflet de silence parti de son gaillard d'avant m'annonça que j'allais être interrogé par le commandant d'un navire de guerre.

—*Oh!* du trois mâts; *oh!* furent les premiers mots qui me furent adressés d'une voix solennelle dans un porte-voix dont les sons prolongés allèrent se perdre sur les eaux.

—*Hola!* répondis-je du mieux qu'il me fut possible.

—*D'où* venez-vous?

—De la Basse-Terre.

—Comment se nomme le navire?

—*L'Heureuse Rencontre!*

—*N'*avez-vous pas été abordé, il y a quelques heures, par un petit sloop monté de nègres et de mulâtres?

—*Oui*, commandant.

—Le patron de cette embarcation n'est-il pas resté quelque temps à votre bord?

—Deux heures environ.

—En ce cas, monsieur le capitaine, je vous ordonne de laisser arriver et de faire route pour retourner à la Basse-Terre. Je me tiendrai dans vos eaux, à portée de voix. Le sloop avec lequel vous avez communiqué a été amariné par moi et expédié comme prise, à la Guadeloupe. Je tiens son patron et les gens de son équipage aux fers à mon bord, comme pirates.

—Mais monsieur le commandant, avant de me conformer à vos ordres et de changer ma route, puis-je savoir à qui j'ai l'honneur de parler?

—Au commandant de la corvette de S. M. *l'Alerte*, faisant partie de la station, française des Antilles. Laissez arriver sur-le-champ, monsieur, et suivez les ordres que je vous ai donnés, si vous ne voulez pas que j'envoie à votre bord un équipage pour conduire votre navire à la Basse-Terre.

Il n'y avait plus qu'à obéir après avoir reçu une injonction aussi formelle: j'exécutai la manœuvre qui m'était prescrite. La corvette, de son côté, m'avait déjà donné l'exemple, en laissant arriver et en me présentant son travers. Dans cette évolution elle me montra une longue batterie jaune, accidentée très distinctement d'une douzaine de sabords garnis de beaux et bons canons. Je jugeai, en examinant le pont de ce bâtiment du roi, qu'il n'eût pas été très prudent pour moi de résister logiquement à un navire qui avait à sa disposition des moyens aussi efficaces pour faire exécuter les ordres qu'il lui plaisait de donner aux bâtimens de mon espèce.

Comme mon escorte marchait à peu près deux fois plus vite que je ne pouvais le faire, elle fut obligée, de diminuer de voiles pour que je pusse la suivre, ainsi qu'elle me l'avait ordonné.

Je ne savais que penser de cet événement. J'allais avoir à déposer probablement dans la mauvaise affaire qu'on ne pouvait manquer d'intenter à ce misérable *Toutes-Nations*, qui justement et si mal à propos, avait

ou la gaucherie de venir m'aborder au moment où je pensais si peu à lui, où j'avais si peu besoin de le rencontrer.

—*Que tonnerre-de-D...!* répétait aussi maître Boissaveur en pensant à l'échouffouré du maladroit forban, que tonnerre-de-D... avait-il besoin, ce Risque-Tout, de chercher du beurre au musée de cette corvette? Il a donc oublié la reconnaissance du navire à brûle-pourpoint? V'la ce que c'est que de vouloir faire le forban en naviguant comme un Paliaca ou en vrai Parisien qu'il n'est pas.

—Vous trouvez cependant, il n'y a que quelques minutes, le métier de forban préférable à celui du pauvre bigre comme vous, maître Boissaveur!

—*Qui*, moi, capitaine? Je vous demande bien excuse; mais je vous rappelle pas d'avoir *circumstancié* cette parole.

—Comment, lorsque *Toutes-Nations* a débordé pour courir sur la corvette, vous ne vous rappelez pas d'avoir dit...

—Quand il a débordé, c'est possible, parce qu'alors il avait un air si fringant, le *cornichonneau*. On aurait dit qu'il allait couper la pata du siège de Madras. Mais à présent qu'il s'est fait hêler en dedans par cette corvette, excusez, Lisette! c'est un cas différent. Ce qu'on dit dans un instant, n'est pas ce qu'on dit dans un autre. La marée change, comme j'ai eu l'honneur de vous le répéter plusieurs fois, ce qui veut bien naviguer doit aller avec la marée! Je ne connais que cela, moi, et v'la ce que c'est!

La brise d'est-nord-est nous poussait assez vite pour nous permettre de revenir bientôt au point d'où nous venions de partir. À midi nous mouillâmes sur la rade de la Basse-Terre.

Dès que nous eûmes jeté l'ancre sous les forts de la ville, le commandant de la corvette m'ordonna de me rendre à son bord.

En arrivant sur le pont du bâtiment de guerre qui m'avait servi d'escorte, j'aperçus sur l'avant mon *Toutes-Nations* cramponné, avec une vingtaine ou une trentaine des gens de son équipage, à la barre de justice, aux fers enfin, qu'on avait montés sur le pont pour mettre ces misérables à la broche, comme on dit à bord des navires de l'Etat.

Le commandant me fit l'honneur de me prévenir que je resterais à la Basse-Terre pendant le procès des pirates avec lesquels j'avis eu l'imprudence de communiquer. Puis il ajouta, comme pour me consoler: Votre relâche ne sera pas long, car l'affaire sera bientôt faite.

*Toutes-Nations* me voyant disposé à retourner sur mon bord, sollicita la faveur de me parler. Je crus devoir me rendre à ses vœux, avec la complaisance que l'on met ordinairement à exécuter la dernière volonté d'un mourant.

—*Ah!* me dit d'un air lamentable le malheureux justiciable, du plus loin qu'il me vit arriver vers lui, moun capitaine, vous me l'aviez bien pronostiqué que jé me ferais mettre dans le sac! Si encore la corde il pouvait casser.

—Quelle corde et de quoi veux-tu donc me parler?

—*Eh* pardieu! de la corde sur le bout de laquelle on va m'macer pour faire le saut de carpe. L'air du pays, voyez-vous, il n'est pas bon pour nous; il y a la Guadeloupe une maladie dé pendaison qui fait du ravage sur les pauvres diables de mon tempérament.

—C'est de la faute, au reste: tu n'as pas voulu me croire.

—*Oui* jé sais bien que c'est toujours de la faute des pendus, quand ils sont pendus. Mais ça n'empêche pas que jé vis faire une bien vilaine grimace par jugement d'un conseil de guerre, au bout d'une pique de réverbère.

—Rien cependant n'est encore décidé.

—*Tout* se décidera si vite pour moi. Mais c'est ma femme, ma grosse femme, que jé plains le plus, car elle sera veuve d'un pendu quand j'aurai fait la cabriole un peu trop haut; et elle est enceinte, mon capitaine, par-dessus le marché, d'un petit enfant que jé crois bien avoir faire honnêtement et que jé voulais élever de même.

Ici quelques larmes s'échappèrent des yeux du sensible époux, et allèrent sillonner de petits filets sur ses joues assez sales pour qu'on vit sur elles les traces de plusieurs que sa position lui arrachait.

—*Mé* chargez-vous bien dans votre témoignage? demanda-t-il après avoir sangloté à son aise.

—*Sois* tranquille à cet égard, lui ré-



Une dernière assemblée des électeurs du quartier-est, qui s'ouvrira le samedi...

Nous appelons l'attention des savans et des littérateurs sur l'annonce publiée aujourd'hui par la société d'histoire naturelle.

Dimanche soir, vers 10 heures, des voleurs ont brisé une fenêtrée du magasin de M. Robert Campbell, situé vis-à-vis le séminaire...

Dimanche soir, entre sept et huit heures, des voleurs ont enfoncé un petit magasin de la rue St. Paul occupé par M. McLaughlan...

Dimanche soir, les voleurs ont essayé d'enfoncer le magasin de M. Frothingham, sur la place du vieux marché. Ils ont forcé la serrure...

Dimanche soir il est tombé une assez grande quantité de neige. La terre en était recouverte à une épaisseur de six pouces environ...

Nous avons eu le regret d'apprendre que le coléra s'est remontré dans le voisinage de notre ville. Deux religieuses de la communauté de Berthier, Mad. Lefebvre et Mad. Fournier...

Lundi soir, il y a eu une assemblée des compagnies du feu, à l'hôtel de Swords, dans la rue Notre-Dame, pour prendre en considération une annonce publiée dans les journaux de cette ville...

Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité: 1. Résolu, Que nous avons vu avec surprise et indignation une annonce publique intitulée, 'Pompier', et signée par le nommé William Fletcher...

2. Résolu, Que nous appelons à l'assemblée des compagnies de St. Joseph et Phenix pour des fins politiques au sujet des élections.

3. Résolu, Que nous repoussons loin de nous une manière si vile employée par un tel individu de dénigrer les compagnies de pompiers de ce quartier-est, et de leur reprocher toute connexion avec les auteurs d'un révoltant attentat de faire tomber dans le mépris un corps tel que les pompiers de cette ville.

4. Résolu, Que nous appelons à l'assemblée de chaque membre des compagnies de pompiers de cette ville, comme citoyens, et leur droit de voter individuellement suivant la dictée de leur conscience. Nous repoussons tout pouvoir pris par les membres d'aucun club ou société de se servir d'un langage tel qu'énoncé dans la réquisition ou annonce dont il est question.

5. Résolu, Que nous appelons à l'assemblée de cette cité de participer dans le mérite de cette annonce et de s'adresser à la communauté dont nous sommes, et avons été jusqu'à présent les serviteurs dévoués, de leur assurer que ce n'est que l'opinion et la vanité, l'indiscrétion présumptueuse d'un individu qui n'est pas nécessaire de nommer, qui ait pu pousser nos confrères à une violation si indiscrète des devoirs appartenant à leur corps.

6. Résolu, Que nous appelons à l'assemblée de cette cité de persévérer dans leurs efforts pour promouvoir l'objet qui leur a été assigné par leur formation, ils ne peuvent donc que déplorer un événement propre à identifier leurs corps ou à enlever une partie d'icelui avec l'excitation politique malheureusement si répandue dans cette ville.

devoirs particuliers pour lesquels elles se sont associées à l'exclusion de toutes partialités politiques. 80. Quo cette assemblée est déterminée à persévérer dans ses efforts quoiqu'elle ait de grandes difficultés à surmonter, difficultés qui tendent à paralyser tout le bien qu'elle voudrait faire, attendant la session prochaine pour le placer sur un pied indépendant et le préserver de toute obstruction à leur utilité déjà reconnue.

90. Que c'est l'opinion de cette assemblée que les prétentions d'aucune compagnie de pompiers de promouvoir l'élection d'un candidat pour la chambre d'assemblée, seraient une prérogative non autorisée et injustifiable, prérogative qu'ils ne possèdent point comme corps et de plus une déviation des principes sur lesquels les compagnies ont été organisées.

MÉDAILLES OFFERTES.

AVIS est par les présentes donné que la société d'HISTOIRE NATURELLE DE MONTREAL, a résolu d'offrir QUATRE MÉDAILLES pour les meilleurs essais présentés dans l'année actuelle.

Les MÉDAILLES sont offertes comme il suit: 1.ère. Pour le meilleur essai sur la liaison entre les traits l'un pays et le caractère de ses habitants.

2. Pour le meilleur essai sur le nombre et la grandeur particulière des lacs situés dans le nord des deux continents.

3. Pour le meilleur essai sur un sujet scientifique quelconque à la discrétion de l'écrivain.

4. Pour le meilleur essai sur un sujet quelconqué lié avec la littérature en général.

Les conditions sont: 1. Les essais doivent être présentés, le ou avant le 20 février 1834.

2. L'essai peut être en Français ou en Anglais. 3. Le nom et la résidence des auteurs doivent être cachés. Pour cela chaque essai devra porter une devise et être accompagné d'un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur et sa résidence et portant la même devise. Ce billet ne sera ouvert qu'au cas où l'essai serait déclaré digne d'un prix, autrement il sera détruit.

4. Les essais heureux resteront la propriété de la société. 5. La société se réserve le droit de retirer les prix en cas où aucun essai ne semblerait digne de les obtenir.

Les lettres doivent être adressées à A. F. HOLMES, M. D. Secrétaire Correspondant de la société.

ANDREW ARMOUR, Secrétaire Rapporteur. 28 octobre, 1834.

DISTRICT DE COURT DU BANC DU ROL. MONTREAL. Lundi le vingtième jour d'Octobre, mil huit cent trent quatre.

Présent: L'hon. M. le juge PIERRE, M. ROLLAND, M. GALE, No. 2714.

Il est ordonné sur la motion du procureur du réquerant que les légataires dont les noms se trouvent dans le testament ou ordonnance de dernières volontés de feu SIMON M'TAVISH, etc., etc., et en son vivant de son id. Men réel ou à ses représentants légaux, et à toutes autres personnes ayant des réclamations quelconques contre sa succession, aient à produire leurs réclamations dûment authentifiées et accompagnées de pièces justificatives, au Bureau des protonotaires de cette cour. Et à défaut de ce faire le ou avant le premier jour du terme de février prochain elles seront forcées du droit de la faire. Et il est de plus ordonné que le présent 'interlocutoire sera publié en langue Anglaise dans la 'Gazette de Montréal' et en langue Française dans le journal intitulé 'L'Ami du Peuple' publié en cette langue, et aussi dans la 'Gazette Officielle de Québec,' et le tout dans la langue de chaque journal en particulier et ce une fois pendant trois semaines consécutives.

Aux Electeurs du Quartier-Ouest de Montréal.

Messieurs, Poussé par le désir honorable de prendre part aux affaires Législatives de cette province; encouragé par le soutien que m'a été offert par un nombre considérable de mes Concitoyens les plus influents, je viens me présenter comme Candidat pour la situation distinguée de l'un de vos Représentans pour l'Élection Générale qui approche.

Lid par la nature de mes occupations professionnelles, et par une longue résidence dans cette ville avec les plus importants intérêts de Montréal; libre de toute influence de parti, n'ayant jamais soutenu aucune mesure d'une tendance ou d'une nature douteuse et attaché fermement qu'à une modération aux principes constitutionnels, j'ose me flatter que mes prétentions seront sanctionnées par les Electeurs.

Profondément convaincu que le bien-être de cette province est étroitement lié avec le succès de son commerce intérieur et extérieur, et pénétré des sentimens de l'intérêt le plus profond pour l'augmentation de sa prospérité commerciale, ce serait pour moi une source d'un noble orgueil si ma nomination pouvait sembler un moyen d'assurer les intérêts mercantiles de cette province en leur offrant l'occasion d'exprimer efficacement leurs opinions par le moyen d'un Représentant qui partage leurs sentimens et qui désire vivement les soutenir et les défendre.

Si je pouvais obtenir cette expression bienveillante de votre confiance, ma carrière parlementaire serait tracée par un dévouement invariable à vos intérêts et par un aveu ferme et non équivoque de mes sentimens sur chaque question publique. Cependant conservant une juste défiance de mon aptitude à vous servir, je ne m'exposant jamais à être accusé d'être guidé dans ma conduite comme représentant, par une considération indigne d'un homme que les vœux déclarés de ses Concitoyens ont appelé à remplir une charge publique.

J'ai l'honneur D'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, W. WALKER.

Montréal, 2 Oct. 1834.

Aux Electeurs francs et indépendans du Quartier-Ouest de Montréal.

Messieurs, Pour me rendre aux vœux expressément témoignés d'une grande partie de mes compatriotes, je viens me présenter comme candidat et solliciter la faveur d'être soutenu dans le désir que j'ai d'obtenir l'avantage de représenter le Quartier-Ouest de Montréal. Si je puis obtenir l'honneur de participer à la législature de cette province, je défendrai toujours avec courage et constance les droits de mes concitoyens, et toutes les mesures propres à avancer la prospérité et le bonheur de mon pays; aussi bien que vous croirez que je cesse de remplir mes fonctions, je résignerai la charge que vous m'aurez confiée et cesserai d'être votre représentant.

Je vous assure, messieurs, que ce n'est point l'ambition qui me pousse à solliciter vos suffrages, mais que je n'y suis porté que par le désir d'être utile aux Irlandais et à tout le pays en général. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur JOHN DONNELLAN.

8 octobre, 1834.

Aux Electeurs du Quartier-Est de Montréal.

Messieurs, Appréciant hautement la responsabilité qui s'attache aux fonctions législatives, et comptant sur ma capacité à en remplir les obligations d'une manière qui réponde à l'attente de mes constitutions, j'ai fait céder mes craintes aux desirs de plusieurs des électeurs les plus influents, et je viens solliciter respectueusement vos suffrages comme CANDIDAT pour obtenir l'honneur d'être un de vos représentans dans le parlement provincial.

J'ose me flatter que si je suis avantageusement connu de la grande partie des électeurs; mon attachement aux principes libéraux et le désir que j'ai de voir opérer toutes les réformes utiles, me feront regarder comme un devoir sacré, de nuire toujours tous mes votes par la réflexion et la prudence, et de soutenir de tout mon pouvoir les institutions politiques établies dans ce pays et ses liaisons avec la mère-patrie, liaison que doit nous faire apprécier tous les avantages qu'elle nous a déjà prouvés et ceux qu'elle nous promet dans l'avenir.

Elevé dans la carrière du commerce et activement engagé dans les affaires depuis quelques années, je n'épargnerai aucun effort pour protéger les intérêts commerciaux de la province. Le sentiment profond que j'éprouve des avantages que procure la diffusion de l'éducation dans toutes les classes de la société, me fera toujours soutenir de tout mon pouvoir l'établissement de systèmes avantageux d'instruction dans le pays.

Persuadé de l'importance d'une administration impartiale de la justice, et de l'exercice des charges confiées aux fonctionnaires élevés nommés par la couronne, je ne consentirai jamais à approuver aucun acte qui rendrait ces fonctionnaires dépendans d'un vote annuel de la législature, quoique je reconnaisse d'ailleurs la nécessité de soumettre les revenus de la province au contrôle de la législature.

Lid par ma naissance et par les plus étroits engagements de la vie avec un pays auquel appartient une grande partie de nos concitoyens, je saisirai toutes les occasions que me permettra mon devoir et ce que je dois au pays en général, sans distinction de naissance de pays, de religion et de politique, pour servir les intérêts et les institutions chères des Irlandais.

Si vos suffrages m'élèvent à la situation honorable et pleine de responsabilité de représentant, je ferai tous mes efforts pour reconstruire l'approbation et obtenir la confiance de mes constituans. J'ai l'honneur d'être, messieurs, Votre sc. SYDNEY BELLINGHAM.

COMTE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC est donné par le présent aux Electeurs du Comté de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux membres, pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en confirmation d'un writ de Sa Majesté à moi adressé en date du onzième jour d'octobre courant, je requiers la présence des Electeurs du dit Comté de Montréal, à St. Laurent, dans le sud dit Comté, le vingt neuvième jour d'octobre courant, à onze heures du matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province. Et je donne avis de plus que je continuerai la dite Election en la manière ordonnée par la loi, dunt toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance et se gouverneront en conséquence.

E. M. LEPROPHON, Officier-Rapporteur. Montréal, 18 Octobre, 1834.

A LOUER, une TERRE située à la Côte St. Luc, paroisse de Montréal, dépendant de la succession de feu JEAN BAPTISTE GOUGEON, en son vivant, Cultivateur. La dite terre est de 21 arpens de front, par 33 arpens de profondeur, avec une maison, grange et autres bâtimens. - S'adresser à FRANCOIS MARIE GOUGEON, sur les lieux, ou au Soussigné. L. S. MARTIN, N. P. Montréal, 15 octobre, 1834.

AVIS.

LES Commissaires pour déterminer le lieu le plus convenable, et procurer les plans, les estimations etc. d'un bâtiment propre à servir de Douane, par le Port de Montréal, donnent avis par ces présentes, qu'ils recevront les plans et estimations à cet effet, jusqu'au 15 Décembre prochain, avec la restriction cependant, que les plans, estimations, etc. qui seront jugés les plus capables, auront droit à la somme de vingt cent livres, et que ceux considérés comme les meilleurs après, recevront la somme de douze livres dix chelins monnaie courante, et qu'aucuns autres plans et estimations ne recevront aucune rémunération. Toutes informations ultérieures requises par les personnes se proposant d'offrir les plans et estimations peuvent être obtenues de l'un ou l'autre des commissaires soussignés.

JAMES MILLAR, CHARLES LAMONTAGNE. N. B. Tous les journaux de Montréal sont requis de donner deux insertions de l'avis ci-dessus, dans le langage dans lequel ils sont publiés. Montréal, 22 Octobre, 1834.

AVIS.

TOUTE personne entendée envers la succession de feu Sieur NICHOLAS GEORGE FILGIANO, en son vivant de Montréal, marchand tailleur, sont priées de payer sans délai le montant de leur compte au soussigné WILLIAM DOUGLASS, dument autorisé à en donner quittance; et ceux à qui la dite succession peut-être entendée sont priés de transmettre leur réclamation attestés au dit William Douglass, rue St. Paul, avant le vingt-cinquième jour de novembre prochain. CATHERINE FILGIANO, Tutrice, WILLIAM DOUGLASS, Sub. Tuteur. Montréal, 25 Octobre 1834.

M. P. MURCIANI, d'Albini, l'honneur d'informer le public de Montréal, qu'à la sollicitation de ses anciens patrons il est revenu à Montréal, où il continuera de donner des leçons de langue FRANÇAISE, et qu'il espère par son assiduité, et son système d'enseignement mériter encore la confiance de ceux qui voudront bien l'employer. Il occupe l'étage d'en haut de la maison de briques, du milieu à l'ancienne porte de la ville, près du faubourg St. Laurent. P. S. Pour renseignements s'enquérir au bureau de ce papier. A. M. M. D'abini commencera son école Française du soir, mercredi, 22 du courant. Montréal, 22 octobre, 1834.

AVIS.

TOUTES PERSONNES ayant des réclamations à faire contre la succession de feu PIERRE CHARLES DUBOIS, écuyer, en son vivant de cette ville, sont requises de les faire sans délai, par comptes dûment attestés et ce à G. D. ARNOLD, écuyer, Not. Pub. et toutes celles qui sont ou peuvent être entendées à la dite succession, sont aussi priées de payer sans délai ce qu'elles doivent au soussigné, son exécuteur testamentaire.

DANIEL ARNOLDI. Montréal, 19 septembre, 1834.

A LOUER.

UNE MAISON située au coin de la rue Notre-Dame et de la rue St. Pierre. Possession donnée le premier octobre. - S'adresser à Demoiselle MALO, sur les lieux. Montréal, 6 septembre, 1834.

FERMES A LOUER.

LES FERRES appartenant à la succession de feu JOSEPH ROBREAUX DUPLESSIS, écuyer, situées au COTEAU SAINT-LOUIS, TANNERIES DES BELAIRES, sont à LOUER pour plusieurs années, possession donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à Dame Veuve JOSEPH ROBREAUX DUPLESSIS. 27 septembre 1834.

LES soussignés ayant été nommés Gardiens des effets appartenant à CHALES LANGEVIN, prient les personnes entendées envers le dit Sieur LANGEVIN de payer le montant de leurs dettes aux soussignés, résidents à Montréal, qui sont les seuls autorisés à donner quittance. JOSEPH LAPIERRE, Chartier, JOSEPH GLOBESKY, Aulbergiste. Montréal, 4 octobre 1834.

EMPLACEMENT.

VENDE, un EMPLACEMENT situé dans le faubourg St. Antoine, contenant 55 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, faisant le coin de la grande rue du faubourg et de la place Richmond; ce lot est enclos à neuf. Pour les conditions s'adresser au bureau de l'Ami du Peuple. 4 octobre 1834.

RAFFLE.

UN SUPERBE PIANO A SIX OCTAVES, dont le son est remarquablement bon, presque neuf, la boîte en acajou poli, ci-devant à propriété d'une dame dernièrement décédée, sera RAFFLE, aux magasins de MM. R. MEAD & FILS, vis-à-vis l'Eglise Anglaise, rue Notre-Dame. La Raffle sera de 35 billets à six piastres chaque Montréal, 8 octobre, 1834.

HUILE D'OLIVE,

POUR BRULER DANS LES LAMPES, D'une qualité Excellente, S'adresser au MEDICAL HALL, RUE NOTRE-DAME. 25 octobre, 1834.

HOTEL DE ORR.

RUE NOTRE DAME, Presque vis-à-vis le Palais de Justice MONTREAL. 15 mai. 1834.

AVIS PUBLIC.

LES soussignés donnent avis qu'ils font application à la Législature de cette province dans sa prochaine session pour obtenir le privilège de bâtir et maintenir un chemin en fer à vapeur de la Cité de Montréal à ligne de province à ou près de la Pointe à Bonald et à la Pointe Fortuna respectivement, savoir: passant par les paroisses de Montréal, Lachine, Pointe-Claire et Ste. Anne, traversant de là à l'île par des ponts, sur la grève opposée et de la traverser les paroisses de Val d'oreuil et Rigaud, St. Joseph de Soulanges, St. Ignace, Ste. Polycarpe et Nouvelle-Longueuil.

JOSEPH SHUTER, H. GRIFFIN, JOHN MOLSON, Jr., C. TAIT, A. BUCHANAN, F. E. ARLETT, STANLEY DAGG, F. E. ARLETT, J. E. ORANT, ANDREW WHITE, FR. FERRY, BENJ. BREWSTER. Montréal, 13 septembre 1834.

SOUS PRESSE ET A VENDRE, sous peu de jours, CALENDRIER DE MONTREAL POUR L'ANNEE 1835. On trouve aux bureaux de l'Ami du Peuple, rue Notre-Dame, vis-à-vis la Palais de Justice, une quantité de CALENDRIERS pour 1835. Messieurs les Marchands de campagne qui voudront bien adresser leur ordre, seront servis avec promptitude et à des prix modérés. Montréal, 19 septembre, 1834.

Ventes par Encan.

PAR ADAM L. MACNIDER. MARCHANDISES SECHES.

A vente par ballot qui a commencé Lundi dernier, sera continuée AUJOURD'HUI, mercredi, le 29 du courant, au magasin de MM. ATKINSON & Cie dans les ventes d'Auldjo, quand sera vendu les lots qui n'ont pas encore été vendus.

Une grande variété de nouvelles marchandises. La vente à UNE heure. ADAM L. MACNIDER. 29 octobre, 1834.

MAISONNADE, EAU-DE-VIE, etc. - AUJOURD'HUI, MERCREDI, le 29 du courant, au magasin d'ANDREW SHAW, Ecuyer, à la Pointe à Calière:

15 boucaults cassonnade, 23 pipes Eupit de la Jamaïque, 5 pipes eau-de-vie, 20 barriques Oporto, 19 barriques vinaigre de France, 50 caisses marinades, assorties, 50 do saucés, assorties, 250 barils peinture blanche et verte, 12 charnes en fer, 72 jeux de montures de charrues, La vente à UNE heure. ADAM L. MACNIDER. 29 octobre, 1834.

MARCHANDISES SECHES.

DEMAIN, JEUDI, le 30 du courant, aux Magasins du Soussigné, plus de 300 lots de MARCHANDISES SECHES, consistant en draps fin, commun et superfine, casimires de toute sortes et de toute couleurs, petershams, flusings, kerseys, couvertures de laine, flanelles, serge, bombazette noir et de couleur, mérinos, cachemire, soieries, schâles de soie, de coton et de cachemire, mouchoirs des Indes et autres; un assortiment général de bas, caleçons et gilets de tricot, radicans de toute sorte, et une grande quantité de gros de Naples, dentelles, gants, collets, etc. La vente à UNE heure. ADAM L. MACNIDER. 29 octobre, 1834.

Marchandises Sèches, par Catalogue.

LUNDI prochain, le 3 novembre, aux Magasins du MM. HOWARD & THOMPSON, rue Notre-Dame: Un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES pour la présente saison, consistant en draps superfine, fin et commun, casimires de toute sortes, flanelles de qualité, mérinos, serge, coton blanc et gris, coton à chemise, indiennes, mousselines imprimées, bombazette et bombazine, mouchoirs, schâles, gros de Naples, soie verte, rubans, dentelles, etc. etc. et une variété d'autres effets. Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. La vente à UNE heure. ADAM L. MACNIDER. 29 octobre, 1834.

Salle de Vente Générale.

CESOI, sera vendu une collection choisie de LIVRES Anglais et Français, instrumens de musique, MONTRES en Or et en Argent, bijoux de plusieurs sortes, CANNES à EPÉES, PAPÉTERIE de goût et une variété d'autres effets. La vente à SEPT heures et demie. J. O. BROWN. 29 octobre.

A LOUER.

MARCHANDISES SECHES: aeries méinos, schâles, etc. etc. La vente à DEUX heures. J. O. BROWN. 29 octobre, 1834.

SALLE GENERALE D'ENCAN

Rue Notre-Dame No. 85. A vente de la superbe collection de LIVRES appartenant à M. REIFFENSTEIN, qui n'ont pas été vendus par encan, seront exposés en vente de gré-à-gré jusqu'à SAMEDI prochain. Les personnes qui désirent acheter seront bien de le faire avant ce terme, comme ils doivent être envoyés à Québec Samedi soir. JOHN O. BROWN. 29 octobre, 1834.

Vente Considérable d'Ornements d'Eglise, &c. &c.

SERA vendu positivement sans réserve à UNE heure précise, à la Salle Générale de Vente du Soussigné: Grands et petits Sautels Croix de Procession Lampes d'Eglise Do à pieds Do à procession Des Bancs Des Bancs d'Evêques Garnitures d'Autel, 36 pouces Do do 34 do Do do 32 do Do pour Bancs d'Evêque Saintes-Vierge Christs d'Ivoire Châlices, Ciboirs Encensoirs et Navettes, etc. etc. LIVRES religieux de toute sorte. Les acheteurs au dessus de L.25, auront 6 mois de crédit. J. C. REIFFENSTEIN. 11 octobre.

PAR VENUE DE GRÉ A GRÉ.

UNE JUMENT brune de 7 ans, garantie saine. Un CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain. Une JUMENT brune, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur. Un CHEVAL de 4 ans, W. S. 15j mains de hauteur. JOHN JONES. 22 octobre 1834.

Le public est averti de ne point faire crédit à mon épouse Adélaïde Léonard, vu que je déclare que je ne deviendrais responsable d'aucunes dettes qu'elle contractera après cette date. PASCAL PAQUETTE. St. Eustache, le 5 octobre 1834.

Le Soussigné Cultivateur à la côte St. Jean-chim paroisse de St. Scolastique, comté du Lac des Deux Montagnes, district de Montréal, prévient le public qu'il ne reconnaît aucune dette contractée par son épouse dame Hélène Caszanne dite Christie; et qu'il ne payera aucune de celles qui pourraient être contractées à dater de ce jour. J. B. SAVOYARD dit BERTHELET. 15 octobre, 1834.

MUSIQUE. - M. MEAD vient de recevoir une collection superbe de MUSIQUE NOUVELLE, PAPIER A MUSIQUE, INSTRUMENTS de toute espèce, dont il dispose très bas prix. 21 juin, 1834.

Ventes par Encan.

PAR A. & J. CUVILLIER. MEUBLES DE MENAGE, LIVRES, Etc.

La Maison de feu Mr. P. H. TEULON, derrière son Magasin de Chapeaux, sur le Vieux Marché, AUJOURD'HUI, MERCREDI, le 28 du courant, sera vendu, par ordre des exécuteurs-testamentaires. Tous les MEUBLES DE MENAGE, USTENSILES DE CUISINE, etc. etc. Une CALÈCHE, une petite CHARRETTE, une CHARRETTE à EAU, LIARNOIS, SELLES, et BRIDES.

Une excellente collection de LIVRES, presque tout de nouvelles éditions. 24 ACTIONS dans le Patriote Canadien, qui seront positivement vendus à UNE heure. A. & J. CUVILLIER. 28 octobre 1834.

LIQUEURS EPICERIES Etc.

AUX Magasins des Soussignés (ci-devant Desrivères et Co.) VENDREDI, le 31 du courant sera vendu, pour clore des consignations, 15 tierçons rais, qualité supérieure, 1 caisse indigo d'Espagne, en lots, 31 sacs poivre noir, 1 caisse cassia, 75 boîtes raisin en grappe, 2 caisses huile à salade, 7 paniers do 10 ballots ficelle de magasin, 20 boîtes pipes à fumer, 3 boucaults sel fin, 4 ballots netto d'Espagne, 4 pipes Genièvre, 4 barriques Genièvre, 30 demi barriques Oporto, 50 barils harengs No. 2. AUSSI, 47 bouilloires, 29 uarmites, 138 chaudières, 8 fournaux complets avec refroidisseurs, 62 barres de fer, 68 poés de croisées, 21 machines à pompe etc. La vente à UNE heure. A. & J. CUVILLIER. 29 octobre 1834.

PELLETIERES.

AUX magasins des soussignés, LUNDI le 3 novembre à UNE heure, sera vendu, sans réserve: 200 casques et casquettes de Loupmarin, du sud, 100 do do de commun, 125 do do de neutrice, Les conditions au temps de la vent. A. & J. CUVILLIER. 25 octobre, 1834.

MACHINE A VAPEUR.

AU bureau des soussignés, MARDI, le 25 novembre prochain, à MIDI précis, si elle n'est pas vendue avant ce terme de gré à gré, la MACHINE A VAPEUR de la barque Edmund Hunt, de la force de 48 chevaux, maintenant dans la cour occupée par MM. Clark & Johnson, derrière l'Eglise de Bonsecours, où elle peut être examinée en s'adressant à M. E. CARTIER, No. 2, rue St. Sacrement, ou aux soussignés. A. & J. CUVILLIER. 18 octobre, 1834.

PAR ISAAC AARON: TATTERSALL D'AARON

Au marché d'animaux Canadiens, etc. A côté de l'Eglise Américaine. Rue St. Jacques. La prochaine vente aura lieu VENDREDI, 31 du courant. Plusieurs excellents CHEVAUX, VACHES, VOITURES, &c. &c. La vente à MIDI. I. AARON, Propriétaire. Conditions. Quinze sols par louis seulement seront payés par le vendeur. Point de charge pour les annonces ni pour l'entree. Il y a d'excellentes écuries et on payera trente-six sols par jour pour la nourriture et les soins donnés aux chevaux. I. AARON, Propriétaire. 29 octobre, 1834.

MERCREDI, le 5 novembre à la ferme de M. FARQUHAR, à la Côte St. Paul, seront vendus tout les ANIMAUX, charnières, meubles, ustensiles de fermiers, poids, bled, avoines, etc. etc. le tout sans réserve. Conditions, argent comptant. La vente à ONZE heures. I. AARON. 25 octobre, 1834.

DE GRÉ A GRÉ. - Un assortiment de MEUBLES DE MENAGE.

ISAAC AARON. 13 septembre, 1834.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

20 barriques porto de Sicile, 15 do do de Faro, 7 do do de madère de Sicile, 12 caisses clair, 5 do eau de vie de Cérise, en demie bouteilles, Raisins en grappes, d'une qualité excellente, Do en boîtes et en demie boîtes. Un assortiment de PEINTURE, etc. etc. J. D. HONDLOW & Cie. 16 août, 1834.

A VENDRE, par le soussigné: 1 alambic avec les tuyaux et conduits, complets le tout en cuivre rouge, 20 quarts vinaigre de vin blanc de la meilleure qualité. A. LAFRAMBOISE. 11 octobre, 1834.

A VENDRE par le Soussigné, récemment reçus: 100 quarts de hareng du Nord, No. 1, (pour l'usage des familles), 20 quarts de saumons, 20 do de bass (achigans), Le tout d'excellente qualité. A. LAFRAMBOISE, Rue St. François Xavier, près de la Banque de la Cité. 1 octobre, 1834.

MUSIQUE. - M. MEAD vient de recevoir une collection superbe de MUSIQUE NOUVELLE, PAPIER A MUSIQUE, INSTRUMENTS de toute espèce, dont il dispose très bas prix. 21 juin, 1834.

**Eau-de-Vie, Rum, Sucre, Vin, etc.**  
**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**BRANCHE DE L'ETABLISSEMENT**  
**LITHOGRAPHIQUE DE LONDRES**  
 TENU A MONTREAL,  
**PAB BOURNÉ.**  
**DESSEINS**, plans d'architecture, cartes d'ar-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**A VENDRE.**  
**UNE MACHINE A CARDER**, très supé-  
 rieure, complète et en excellent ordre.  
 S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple.  
 19 juin, 1834.

**HOTEL D'HONDLOW,**  
**A l'entrée du canal de Lachine,**  
**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**PAQUE BOTS.**  
**ANCIENNE LIGNE DE PAQUEBOTS**  
**DE LIVERPOOL.**  
**LE NAVIRE HIBERNIA,**  
 George Maxwell, capitaine, fait voile le 6 Sep-  
 tembre.

**LE NAVIRE CANADA,**  
 G. S. Wilson, Capitaine, fait voile le 1er Octo-  
 bre.

**LE NAVIRE PACIFIC,**  
 R. R. Crocker, capitaine, fait voile le 16 Octo-  
 bre.

**LE NAVIRE NORTH AMERICA,**  
 R. I. Macy, capitaine, fait voile le 1er du 9  
 mois, (Nov.)

**LES PAQUEBOTS** de Liverpool ayant éprouvé l'ap-  
 probation et l'appui général, les propriétaires  
 sont déterminés à ajouter au nombre des va-  
 seaux employés dans cet établissement, et ils ont  
 résolu que les navires suivants navigueraient en  
 tre New-York et Liverpool, en succession régu-  
 lière, deux fois par mois de chaque port, partant  
 de New-York et de Liverpool le 1er et le 16 de  
 chaque mois pendant toute l'année, savoir:

**CALEDONIA**, par M. HUGH GRAHAM.  
**HIBERNIA**, par G. MAXWELL.  
**CANADA**, par J. S. WILSON.  
**PACIFIC**, par R. R. CROCKER.  
**NORTH AMERICA**, par R. I. MACY.  
**BRITANNIA**, par Ch. H. MARSHALL.  
**NEW YORK**, par W. E. HOXB.  
**MANCHESTER**, par Wm. SKETCHLEY.  
 Ces navires ont tous été construits à New-York  
 avec les meilleurs matériaux, et sont recouverts et  
 arrêtés en cuivre. Ils ont trois bons voiliers: ils  
 sont commandés par des hommes de grande ex-  
 périence, et les passagers y trouveront des com-  
 modités extraordinaires étendues et multipliées.  
 Le prix de passage en Angleterre, dans la  
 Chambre (Cabin) est maintenant fixé à trente  
 guinées, et pour cette somme on fournira aux  
 passagers des lits et couvertures de lits, vins et  
 provisions de bouche de la meilleure qualité.  
 Pour plus amples détails, s'adresser à

**FRANCIS THOMPSON,**  
**ISAAC WRIGHT & FILS,**  
**BENJAMIN MARSHALL,**  
 120 rue St. Jacques, ou à  
**HORATIO GATES & Cie**  
 Montréal.  
 La préférence déclinée donnée généralement  
 par les passagers du Canada à l'ancienne ligne  
 de Paquebots ci-dessus, est digne d'être remar-  
 quée, et ils n'espèrent pas en vain si nous  
 dépens pour que leurs navires soient complète-  
 ment équipés d'officiers, de matelots et domesti-  
 ques, expérimentés, &c. &c., afin que les passa-  
 gers y trouvent, non seulement la sûreté (autant  
 qu'elle dépend de l'habileté et des efforts humains),  
 mais encore la commodité et l'agrément.  
 H. G. & Cie.  
 Montréal, 22 Septembre, 1832.

**MEDICAL HALL,**  
 No. 69, Rue Notre-Dame,  
 PRESQUE VIS-A-VIS DE LA COUR D'AUDIENCE.  
**ON** vient de recevoir à l'établissement ci-des-  
 sus, par L'A. C. T. I. V. E., de LONDRES, un  
 assortiment général et considérable de DRO-  
 GUES, MEDICINES, EPICES, TEINTURES, &c.  
 AINSI,  
 Un grand assortiment D'INSTRUMENTS DE  
 CHIRURGIE, des manufactures les plus esti-  
 mées, consistant en instrumens à amputer, à trépa-  
 ner et à déséquer, ditto à dents, ditto à ventou-  
 ser, ditto perfectionnés, avec scarificateurs et lancettes  
 extra, instrumens à raper, pompes à sein, poe-  
 ties, de dislocation, seringues à patentes de Compton,  
 Maw et Arnold; de Clark et Hamilton, specu-  
 lum, canules, et fils d'argent pour le polyde,  
 de pour polyde en utero, forceps pour lèvres, tro-  
 chars, galon élastique, couteaux de hernie, pompes  
 à estomac, stéthoscopes, forceps de sages-femmes,  
 perfectionnés de Davis, ciseaux de tonsil, de pour  
 diviser le frenum lingua, catheters à gencives  
 d'argent et élastiques, bandages de patelle et  
 clavicle, bandages umbilicux, bougies de rec-  
 tum, inhalers, probangs, ciseaux à bras et jambes,  
 célèbres lancettes de la couronne de Maw, Arnold  
 et Evans, et une grande variété de bandages dou-  
 bles et simples d'Arnold, Salmon et Ody, et de  
 pour enfants, etc.  
 Aussi, de Bourgeois, Delcroix & Cie. un assorti-  
 ment de leurs PARFUMS favoris.  
 N. B. Huile d'Olive supérieure pour lampes.  
 21 juin, 1834.

**FONDERIE DE CARACTER**  
**D'IMPRIMERIE.**  
**A. PELL & BROTHER**, ont transporté leur  
 fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'enco-  
 gnure de John et Gold street New-York, où ils  
 offrent en vente l'assortiment le plus complet de  
 caractères, aux prix suivants:—  
 Pica..... \$36 3/4 Minion..... 70  
 Nonion ou Non- 38  
 Long Primer..... 40  
 Bourgeois..... 46  
 Brevier..... 56  
 Du. ou Minion 56  
 body..... 63  
 Caractères à Musique, Caractères en bois pou-  
 affiches, filets, entrelignes, compositeurs, vignettes  
 &c. &c. &c.  
 A six mois de crédit ou 71 pour cent d'escompte  
 pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux  
 caractères en paiement, à raison de 9 cents le livre.  
 Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-  
 dessus, les imprimeurs désirant se procurer de  
 ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs com-  
 mandes seront immédiatement remplies sans autres  
 frais que le transport et les droits de douane.  
**LECLERE & JONES.**  
 Montréal 14 Juillet 1833.

**A VENDRE OU A LOUER.**  
**CETTE** belle MAISON neuve, et  
 très bien finie No. 3 PLACE D'AR-  
 MES. La situation est très bien con-  
 nue comme étant la meilleure en ville,  
 le premier étage pourrait être mis en magasin  
 pour peu de frais, laissant un local assez vaste  
 pour loger une famille respectable.  
 Les conditions de la vente sont libérales, le moti-  
 du prix d'achat a été laissé en constiti ou rente  
 foncière, l'autre moitié payable en dix ans.  
 S'adresser au propriétaire Soussigné.  
**JOSEPH MASSON.**  
 N. B. si cette maison n'est pas rendue avant dix  
 jours, elle sera à louer pour une ou plusieurs années.  
 S'adresser comme ci-dessus.  
 6 juin, 1834.

**AVIS.**  
**LES SOUSSIGNÉS** informent respectueuse-  
 ment ses amis et le public, qu'il a maintenant un  
 Magasin un assortiment général de THÉS  
 LAQUEURS et EPICERIES, dont il disposera  
 à bas prix et à de conditions avantageuses. Le  
 soussigné est occupé d'occuper les magasins ci-de-  
 vant occupés par Molson & Bagley, rue St. Sa-  
 crement.  
**JOHN BADGELY.**  
 19 mai, 1834.

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**TIRAGE AU SORT.**  
**LES HÉRITIERS CADIEUX** ayant fait tirer par  
 de ce cette Ville, se proposent d'en disposer par un  
**TIRAGE AU SORT.** Ils ont adopté un plan qui  
 rencontrera, il ose n'en s'en établir, l'approbation gé-  
 nérale de ceux qui désireraient s'y établir.  
 Leur TIRAGE AU SORT offre plus d'avantage  
 qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, d'abord parce  
 que leurs Lots sont plus grands, et ensuite parce  
 qu'ils ont plus de bâties. Il y a dix Maisons,  
 dont la moindre peut se louer L.12 cours actuel  
 par année, une autre L.50 une autre L.30 et ainsi  
 des autres.

**CONDITIONS:**  
 Le prix de chaque Emplacement est de L.80,  
 cours actuel, payables en 8 termes de paiements,  
 comme suit: — 1. Le premier terme L.10 même  
 cours, sera exigible avant le jour du Tirage au  
 Sort et quand le Soussigné en sera requis. 2.  
 Le second terme sera exigible du jour du Tirage  
 au Sort en un an, et ainsi chaque année la même  
 somme de L.10 courrant sera exigible sans intérêt  
 jusqu'au parli et final paiement, à moins que  
 l'acquéreur ne préfère rentrer entre ses mains la  
 somme de L.80, restant due après les trois premiers  
 termes payés, à constituer, en payant l'intérêt légal  
 par chaque année à six pour cent par an, icelle  
 comme capitale toujours rachetable à volonté par  
 le dit acquéreur par un ou plusieurs paiements dont  
 le moindre ne sera pas moins de L.10 cours actuel  
 mais en cas de vente ou autres actes de permutation  
 de la part des adjudicataires, les dits vendeurs au-  
 ront droit d'exiger le rachat du Sort principal, à  
 moins que l'acquéreur ne fournisse aux propriétaires  
 dans les huit jours à compter du jour de la  
 vente, une quittance de tous les lots et ventes.  
 Le TIRAGE AU SORT n'aura lieu que lorsque tous  
 les Soussignés auront payé les premiers L.10  
 cours actuel, lesquels ne seront exigés que lorsque  
 tous les lots auront été pris ou du moins la plus  
 grande partie d'iceux, et ce, huit jours avant le jour  
 du Tirage au Sort.  
 Ceux qui désireraient voir le plan des dits Lots  
 pourront s'adresser au Soussigné.

**P. CADIEUX.**  
 Rue St. Jacques, 2 août, 1831.

**AVIS.**  
**LE** bureau de l'Inspecteur et Vérifica-  
 teur des Etampes, Balances, Poids et Mesu-  
 res est toujours, comme ci-devant, à la Maison  
 de Pesée, sur le Marché au Foin.  
 15 juin, 1833.

**BRILLIANT.**  
**NET ET ALON** demeurera pendant la saison  
 d'été, à commencer le 1er Mai prochain,  
 à l'ancien *Arrière-Cours*, *Terre de Mlle-En*,  
 pour être livré aux cavaliers à raison de 8 piastres  
 par la saison, payables d'avance au soussigné,  
 ou à M. P. KURTZ, le propriétaire. Pour sa gé-  
 néralogie et autres détails, voir les affiches.  
**PATRICK LEAHEY**  
 1er mai, 1834.

**COMMENTAIRE** ou OBSERVA-  
**TIONS** sur l'acte de la 31e année  
 du règne de GEORGE III. appelé **ACTE**  
**CONSTITUTIONNEL DU HAUT**  
**ET BAS CANADA**; respectueusement  
 dédié à L'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEM-  
 BLEE DU BAS-CANADA, par H. HENEY,  
 Ecr., rédacteur des lois pour la Chambre  
 d'Assemblée. Prix 2s. 6d.  
 1er mai, 1834.

**A VENDRE.**  
**LA PROPRIÉTÉ** de valeur du Soussigné,  
 située dans la Paroisse de BLAINFINDIE,  
 nommée vulgairement l'ACADIE, à environ 24  
 milles de Montréal, 9 milles de St. Jean et 6 mil-  
 les du Village de Napierville. Cette propriété  
 est très convenable pour le commerce; il y a eu  
 dessus un magasin depuis vingt ans, et elle est  
 environnée des plus belles terres à blé qu'il y ait  
 en Canada. La maison est commodément et pour-  
 raient aisément loger deux familles; il y a un bureau,  
 (office), une cuisine et une cave à la  
 salle inferieur, et un salon de compagnie, une  
 salle d'entrée, une salle à dîner, et deux chambres  
 à coucher et une autre chambre (parlry) au second  
 étage, et quatre chambres à coucher au 3e étage;  
 le tout bien fini. Il y a un grand bâtiment de  
 pierres propre à l'emmagasinage du grain, etc. un  
 caveau, une remise, étable écurie, un excellent  
 puits, un grand jardin et sept arpens de terre at-  
 tachés à cette propriété. On y ajoutera une terre,  
 si l'acquéreur l'exige.  
 Une partie du prix d'achat sera requise en pas-  
 sant le contrat. Il sera donné pour le reste un  
 crédit libéral. Il sera donné des titres satisfaisants.  
 Pour plus de particularités, s'adresser à  
**R. B. MCGINNIS.**  
 13 Mai 1834.

**A VENDRE OU A LOUER.**  
**Ce** grand BATIMET, appartenant  
 à Messrs. SOLOMON de New-York,  
 dans la paroisse de Longueuil, sur  
 les bords du fleuve, et occupé ci-devant  
 comme manufacture de taine, avec une MAISON,  
 une étable, et autres bâtimens extérieurs, et deux  
 ou trois arpens de terre y attachés. Si la propriété  
 est vendue, les conditions seront avantageuses à  
 l'acquéreur. La possession en sera donnée incessam-  
 ment.  
 S'adresser à  
**R. D. DAVID.**  
 Rue Notre-Dame,  
 Montréal, 23 mai 1834.

**CHANGEMENT DE DEMEURE.**  
**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-

**LES SOUSSIGNÉS** ont un Magasin, les **MAR-**  
**CHANDISES** suivantes, reçues par les der-



**COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRE**  
 POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU.  
**CETTE** Compagnie a établi son Agence en  
 Canada dès l'année 1804, et elle continue à  
 assurer la propriété de toute espèce contre les pertes  
 ou dommages causés par le Feu, à des conditions  
 libérales. **GILLESPIE, MOFFATT & Co.**  
 Agents pour la Canada.  
 Montréal, 11 Juillet 1832.

**L'ALLIANCE.**  
 ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA  
 VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRE.  
 CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING.  
 ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU,  
 ASSURANCES SUR LA VIE.  
 Par le dite compagnie au